

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

71.136

Objet

**BATIMENTS COMMUNAUX.**

**Transfert et implantation  
des services techniques  
municipaux.**

**Montage d'un hangar sur  
dépot à Guignelle.**

DATE DE CONVOCATION

29 novembre

DATE D'AFFICHAGE

29 novembre

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 22

Nombre de votants ..... 23

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze

le 3 décembre

à 15 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, STIPAL, COLLE, BARDE, LARGEREAU, MONTRON, DOIREAU; LACHAUD, NAULIN, RIVIERE, BERLAND, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, Mmes BIDEAU, FAVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE

Absents : MM. DOMEQ, LANDRY, PAPEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

**M. le Rapporteur expose :**

Le transfert des Ateliers, Magasins, Dépôts, Garages municipaux nécessite la mise à disposition d'une surface couverte et aménagée suffisamment importante pour accueillir l'ensemble des matériels actuellement stockés dans les sheds Caudron.

La Ville dispose d'un hangar métallique (32,67 x 8,40) dont le montage peut être envisagé à bref délai.

L'entreprise Vauvoise de Construction et Travaux Publics, préalablement consultée, et qui avait participé au démontage de l'ouvrage, accepte de réaliser l'opération de montage moyennant le prix global, net et forfaitaire de 27.463 Frs T.V.A. comprise.

Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à l'Entreprise Vauvoise de Construction et de Travaux Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché de gré à gré,

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération de transfert des ateliers, magasins, dépôts, garages municipaux,

DECISION :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure un marché de gré à gré avec l'Entreprise Vauvoise de Construction et Travaux Publics, aux fins de montage d'un hangar sur dépôt à Guignelle, moyennant le prix global et forfaitaire de VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS FRANCS (27.463 Frs) T.V.A. comprise, soit VINGT TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE TROIS Francs (23.353 Frs) hors taxes.
- la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 900-9/2302-6 du Budget 1971.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué,

